

Image not found or type unknown



Concubin endetté, quels sont les risques pour moi ?

Par **Claire L**, le **01/10/2013 à 19:10**

Bonjour,

Mon copain est endetté (prêts en banque, impôts non réglés, amendes, facture d'électricité...etc)

Nous envisageons de nous installer ensemble, et par conséquent de vivre dans un logement qui sera à nos deux noms (et éventuellement les charges, internet etc)

Y a t-il des risques pour moi ?

(nous n'avons pas de compte commun, ne sommes pas pacsés, ni mariés)

Merci d'avance,

Par **Marion3**, le **01/10/2013 à 19:18**

Bonjour,

Si vous avez des meubles et (ou)voiture par ex en commun, une saisie pourra être effectuée par huissier.

Cdt

Par **Claire L**, le **01/10/2013** à **19:28**

Merci beaucoup pour votre réponse !

Nous n'avons pas de biens en commun.

Est-ce possible par exemple qu' EDF se serve sur mon compte si le contrat est aux deux noms et que le virement part de mon compte à moi ?

Par **Tisuisse**, le **02/10/2013** à **07:52**

OUI si le compte est aux 2 noms.